

République Française  
**COMMUNE DE HASKIRCHEN**  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

EXTRAITS DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 3 décembre 2024

Conseillers élus : 15    Conseillers en fonction : 15    Conseillers présents : 11

Convocation et affichage : 26 novembre 2024

Réception contrôle de légalité le : 10/12/2024

Publication le : 10/12/2024

Sous la Présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1<sup>er</sup> Adjoint, Bertrand NEHLIG 2<sup>ème</sup> Adjoint, Benoît LIEB, Nathalie WALTER, Lionel SEENE, Mireille FRANTZ, Michel WEIDMANN, Svenja BENDER, Betty MULLER et Guillaume BACHER.

Excusés :

M. Jean-Louis SCHWENDIMANN donne procuration à Michel WEIDMANN

Mme Nadia DUDT donne procuration à Lionel SEENE

M. Anthony LANG donne procuration à Guillaume BACHER

Mme Florence PETIT donne procuration à Nathalie WALTER

*La secrétaire de séance est : Mme Betty MULLER*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### 48-2024/1-1.1 Maison associative zone de loisirs

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction d'une maison associative attenante à la salle polyvalente. Cette salle est destinée aux associations et sera un lieu de rencontre et d'échange. Elle s'inscrit dans le cadre de l'aménagement durable des territoires offrant une amélioration locale du cadre de vie.

Le plan de financement est adopté comme suit : :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT en euros</b>	<b>MONTANT TTC en euros</b>	<b>Objet</b>
Contrat contrôle technique	890	1 068	Assistance rédaction notice de sécurité et accessibilité
Mission contrôle technique	5 170	6 204	vérification technique solidité
Contrat ingénieur conseil	7 500	9 000	Etudes techniques ASS-CHAUF SANITAIRES VENTILATION
Etude lot gros œuvre	3 800	4560	Lot gros œuvre
Etude prestation électricité	3 600	4320	Electricité -courant faible
Etude thermique * RE 2020	2 200	2 640	conformité RE 2020
Etude géotechnique	3450	4140	
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>	<b>43 340</b>	<b>52 008</b>	
contrat SPS	3 920	4 704	
Estimatif travaux en phase esquisse	394 000	472 800	
aménagement cuisine	24 000	28 800	
meublier salle	7 000	8 400	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>498 870</b>	<b>598 644</b>	
<b>RECETTES</b>			
ETUDE GEOTECHNIQUE GRAND EST			
REGION GRAND EST	160 000	160 000	120 000 + BONUS
DETR	158 853	158 853	36 % (travaux- MO et SPS)
CEA	75 000	75 000	
sous total subventions		393 853	
Remboursement TVA		98 200	
<b>TOTAL</b>	<b>393853</b>	<b>492 053</b>	
Montant à la charge de la commune- emprunt		106 591	
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>598 644</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le report et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025, et autorise le Maire :

- à solliciter le fonds de solidarité communale, la DETR/DSIL et le financement de la Région Grand Est,
- à signer les documents afférents à l'appel d'offres et permis de construire.

### **49-2024/1-1.1 Contrat maîtrise d'œuvre - salle associative**

En référence à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal et le compte rendu du Maire en date du 9 juillet 2024, est soumis au Conseil Municipal, le contrat de maîtrise d'œuvre concernant la création d'une salle associative à la zone de loisirs. Suite aux études, et au surcoût lié aux fondations, le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, le contrat de maîtrise d'œuvre de la société CHM de Dossenheim sur Zinsel, après modification de l'enveloppe des travaux, pour un montant de 43340 euros HT soit 52008 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'offre de la Société CHM et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, ainsi que les pièces afférentes à ce marché.

### **50-2024/1-1.1 Panneaux photovoltaïques zone de loisirs**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura une modification de l'étude effectuée par la Société Evalit, vu que l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques profitera non seulement à la salle polyvalente mais à l'ensemble des bâtiments communaux. Aussi, il n'y aura pas de revente mais une autoconsommation complète. La mise en place de ces panneaux, réglera en même temps les problèmes d'étanchéité par la réfection de la toiture. Une présentation estimative des dépenses a été soumise aux conseillers pour un montant de 163 400 euros HT soit 196 080 euros TTC, incluant les études, la toiture, le renforcement de la charpente et les panneaux photovoltaïques. Le Conseil Municipal est favorable à la poursuite de ce projet et charge le Maire à vérifier si un financement est possible.

### **51-2024/7-7.1 Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les modifications budgétaires et ouvertures de crédits suivantes :

Modifications budgétaires :

#### **Budget communal**

##### **Dépenses investissement**

Dép Invt 21352 chap 40	+ 7 148,40 euros
Dép Invt 21316 chap 21	+ 2 500,00 euros
Dép Invt 2138 chap 21	- 9 648,40 euros

#### **Budget périscolaire**

##### **Dépenses fonctionnement**

Article 60623 chap 11 :	+ 4 000,00 euros
Article 6215 chap 12 :	- 4 000,00 euros

Ouvertures de crédits

#### **Budget communal**

##### **Recettes de fonctionnement**

compte 722 chap 42	+ 7 148,40 euros
compte 732221 chap 73	+ 882,00 euros

##### **Dépenses de fonctionnement**

compte 7392221 chap 14	+ 882,00 euros
compte 60613 chap 11	+ 7 148,40 euros

## **52-2024/7-7.5 Subventions**

### **52a -2024/7-7.5 Subvention façade**

En référence à la délibération N°52 du 20 août 2020 concernant les modalités de versement des subventions pour la rénovation de l'habitat, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention :

- pour la mise en peinture de l'immeuble situé 67 rue de Fénétrange et appartenant à Monsieur REISER Jean-Michel pour un montant de 240 euros (48 m<sup>2</sup> à 5 euros avec plafonnement à 500 euros).

Cette dépense sera imputée du compte 65748 et déduite de la ligne « subventions habitat ».

### **52b-2024/7-7.5 Subvention Lycée**

En référence à la délibération du 18 janvier 2024 fixant la participation financière aux frais pour les voyages scolaires des enfants de Harskirchen à 35 euros par an/par enfant.

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 35 euros à Maël LANG, lycéen à Sarre-Union, pour un voyage à La Salle Les Alpes du 30/09 au 04/10/2024, La dépense est autorisée au compte 65748.

## **53-Convention d'occupation du domaine public Société Just Queen**

Après transmission préalable de la convention aux conseillers, le Maire informe que la Société Just Queen est venue en mairie pour présenter le projet d'exploitation d'un distributeur de pizza, boissons et snacking. Ce distributeur sera situé en face de l'école maternelle. La redevance mensuelle est fixée à 200 euros et versée à compter de la date de mise en exploitation (indexation annuelle en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux). Seront facturés également une provision mensuelle de 200 euros correspondant aux charges avec régularisation annuelle. Les frais liés à l'aménagement seront à la charge de l'occupant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité, à la mise en place d'un distributeur et autorise le Maire à signer la convention avec la Société JUST QUEEN, dont le siège se situe 11 B rue du Général De Gaulle à 54280 SEICHAMPS.

## **54-2024/3-3.3 Agrément des associés lots de chasse N°1 et 3 La vie Sauvage**

Suite à la réception du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association La Vie Sauvage du 8 septembre 2024, le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Président Christophe JAMING, et l'élection à la présidence de Monsieur Pierre Alain Di Stadio.

De nouveaux associés se rajoutent à la liste de l'Association La Vie Sauvage, détenteur des lots de chasse 1 et 3, il s'agit de :

- Monsieur LEISMANN Cédric, domicilié 22 rue principale à 67320 DURSTEL
- Monsieur DI STADIO David, domicilié 12 route des vigneron à 1166 PERROY (CH)
- Monsieur HELMSTETTER Jérôme, domicilié 1 rue de Bissert à 67260 HINSINGEN
- Monsieur LAROCHE Jean-Jacques, domicilié 14 rue principale à 67260 ALTWILLER

Vu la soumission des dossiers à la 4 C en date du 29 octobre 2024 et la réception d'un avis favorable, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rajout des 4 associés

### **55-2024/1-1.1 Cimetière jardin cinéraire**

Sur proposition de la Commission cimetière réunie en date du 14 novembre 2024, le Maire soumet le projet d'aménagement de la nouvelle rangée du jardin cinéraire. Le Conseil Municipal, valide le devis de 6 946 euros. Ces nouvelles concessions seront proposées au tarif de 1200 euros.

### **56-2024/8-8.8 Point vert**

Le Maire expose la situation aux conseillers concernant le point vert. Le point vert est fermé depuis la visite d'inspection de la DREAL en date du 15 octobre 2024 qui a émis un procès-verbal constatant que la commune exploite un site non enregistré. Sachant que la compétence concernant la gestion des déchets a été transférée à la Communauté des Communes, la nature des déchets n'a cependant pas été jugée dangereuse. Ce point était à l'ordre du jour lors de la visite de Monsieur le Sous-Préfet. Un premier nettoyage du site a été réalisé et la commune reste dans l'attente de la réception d'un arrêté préfectoral. Le sujet sera abordé par le Maire lors de la prochaine réunion de la Communauté des Communes d'Alsace Bossue, afin de trouver une solution, sachant que d'autres communes sont également concernées.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable au maintien du point vert, qui représente un réel service aux administrés et évite la dispersion des déchets dans la nature. S'il y a possibilité de réouverture, une évaluation du coût sera effectuée pour une exploitation conforme et dans le respect des règles.


### **57-2024/Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données**

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

- 2024-OCT-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 112 Section AB – 2 rue de Sarre-Union,
- 2024-NOV-001 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 153 Section AC – 52 rue de Fénétrange

Harskirchen, le 9 décembre 2024

La secrétaire de séance,  
Betty MULLER



Le Maire,  
Benoît BOYON

